

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?1906-les-inventaires-a-Quimperle>



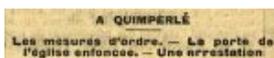
1906 les inventaires à Quimperlé

- HISTOIRE(s) - Les inventaires des biens d'église -



Publication date: jeudi 14 février 2013

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés



Lundi 12 février, dès midi, toutes les issues donnant sur la place St Michel sont gardées par des pelotons de gendarmerie. Les manifestants, groupés sur la place, sont tenus en respect par de nombreux gendarmes à cheval. Une bourrasque de neige les force d'abord à s'abriter sous la halle, mais bientôt les groupes s'organisent et commencent à chanter des cantiques.

M. Bouttemy, sous-inspecteur de l'enregistrement, procède d'abord sans encombre, au presbytère, à l'inventaire de la mense curiale.

Vers deux heures, il se présente à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, accompagné par le curé, le conseil de fabrique et M. Ch. commissaire de police. Dès cris partent de la foule : « Vive la liberté ! A bas les voleurs ! ». Le commissaire saisit un manifestant, M. H., et le conduit au parquet (*le jardinier sera condamné à 8 jours de prison sans sursis, pour avoir crié : "Enlevez-le !" au moment où l'inspecteur se rendait au presbytère.*).

La foule reprend les cantiques, tandis que l'inspecteur se présente à la porte principale de l'église.

Le sous-préfet B. fait remarquer au curé que toutes les portes sont fermées. Le curé déclare au sous-préfet que les mesures ont été prises contre son gré. Il essaye, mais en vain, de se faire ouvrir. Le sous-préfet lui signifie que, malgré son désir de conciliation, il sera obligé de faire en sorte que force reste à la loi. Il lui demande quelle porte semble devoir offrir le moins de difficulté à briser, car il voudrait commettre le moins de dégâts possibles. Le recteur indique la porte principale.

Sur ces indications, les trois sommations légales sont faites devant la porte indiquée que finissent par ouvrir deux individus requis. Derrière, la barricade de bancs et de chaises s'effondre. L'église est vide : les résistants de l'intérieur se sont éclipsés par une autre porte dont ils avaient la clé, enlevée au sacristain.

Une fois à l'intérieur, le recteur et le président du conseil de fabrique, M. de M., lisent une protestation.

L'inventaire peut alors avoir lieu sans incident, tandis que les chants et cantiques se poursuivent.

Source : A.D.F. Le Finistère du 14 février 1906 et La Dépêche de Brest des 13 et 15 février